Calendrier des paiements 2024

La caisse d'Allocations familiales verse les allocations aux établissements bancaires le 5 de chaque mois. Si le 5 tombe un samedi ou un dimanche, la Caf effectue le paiement le jour ouvré (hors week-end et jours fériés) le plus proche.

Néanmoins, le versement effectif sur le compte des allocataires varie en fonction de chaque établissement bancaire. Votre compte peut être crédité 3 jours après.

- allocations de décembre 2023: vendredi 5 janvier 2024
- allocations de janvier 2024 : lundi 5 février 2024
- allocations de février 2024 : mardi 5 mars 2024
- allocations de mars 2024 : vendredi 5 avril 2024
- allocations d'avril 2024 : lundi 6 mai 2024
- allocations de mai 2024 : mercredi 5 juin 2024
- allocations de juin 2024 : vendredi 5 juillet 2024
- allocations de juillet 2024 : lundi 5 août 2024
- allocations d'août 2024 : jeudi 5 septembre 2024
- allocations de septembre 2024 : vendredi 4 octobre 2024
- allocations d'octobre 2024 : mardi 5 novembre 2024
- allocations de novembre 2024 : jeudi 5 décembre 2024
- allocations de décembre 2024 : lundi 6 janvier 2025

Suivez le détail de vos paiements de chez vous ! Rendez-vous sur le site internet www.caf.fr ou sur l'appli mobile « Caf – mon compte ». 24h sur 24, 7j sur 7, vous pouvez :

- accéder au détail de vos 10 derniers paiements,
- vérifier (ou modifier) les coordonnées bancaires sur lesquelles vos prestations sont versées.